

COMMISSION PERMANENTE (CP) DE NOVEMBRE

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES, SPORTIVES, ET TOURISTIQUES

Politique sports et loisirs

1) Le Conseil Général aide financièrement les clubs et les associations sportives qui organisent des manifestations départementales, nationales ou internationales ou qui acquièrent du matériel pédagogique, d'entraînement ou de sécurité.

* La CP a donc décidé d'octroyer une subvention de 360 € à l'UFCV (**Univers Cycliste Vitry Frignicourt**) pour *l'organisation du 8° cyclo-cross de la ville de Vitry*, qui aura lieu le 18 décembre 2010.

* Quant au « ping pong club » de Frignicourt, ce sont 254 €, soit 33% de la dépense subventionnable qui lui seront alloués pour l'achat d'un robot lance-balles.

2) Les clubs « **amateurs performance** » sont également aidés par le Département, sous certains critères.

Le «Slider's Tribu » va bénéficier d'une subvention de 4 410 € pour son équipe féminine de roller hockey.

Afin d'aider les clubs qui créent des postes d'éducateurs sportifs diplômés et sous réserve que la commune (ou la communauté de communes) soit associée financièrement, le Département propose une aide plafonnée de 10 000€ pour un ETP sur une durée de 4 ans.

C'est dans ce cadre que la « Champenoise » (gymnastique) et la « Gauloise » de Vitry vont respectivement pouvoir toucher 40 000 €, étalés sur 5 années.

Mariane DOREMUS